

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : NWS 21/004/00

DOCUMENT PUBLIC
Londres, juillet 2000

BULLETIN D'AMNESTY INTERNATIONAL Juillet 2000

SOMMAIRE

<i>Israël/Liban</i>	page 2
<i>Iran</i>	page 3
<i>Le prix Martin Ennals</i>	page 4
<i>Malaisie</i>	page 5
<i>Mexique</i>	page 6
<i>Ouzbékistan</i>	page 7
APPELS MONDIAUX	page 8
<i>Honduras</i>	8
<i>Myanmar</i>	9
<i>Guinée</i>	10
DOSSIER	page 11
<i>Les marchands de la mort en Asie</i>	11

Israël/Liban

Le centre de détention de Kham ouvre enfin ses portes

Ghina Nahfawi, bénévole au sein du Comité de suivi libanais pour le soutien aux Libanais détenus dans les prisons israéliennes, a exprimé son motion sur un site de discussion d'Internet le 23 mai, à Kham :

« Pour la première fois de ma vie, je me sens bien vivante... Pour la première fois depuis son placement en détention, j'ai parlé à Cosette. Pour la première fois de ma vie, j'ai su que Suleiman Ramadan était toujours vivant... Pour la première fois de ma vie, les larmes qui coulent sur mes joues sont des larmes de joie... »

Quelques heures plus tard, le centre de détention de Kham avait enfin été obligé d'ouvrir ses portes et 144 prisonniers, hommes et femmes, dont la plupart étaient enfermés là depuis des années, ont finalement recouvré la liberté.

Suleiman Ramadan a été arrêté à l'âge de vingt ans et a passé près de quinze ans à Kham. Il aurait été maintenu pendant trois ans à l'isolement et aurait eu une jambe amputée en prison. L'arrestation de Cosette Ibrahim, une journaliste, en septembre 1999 avait suscité un tollé international et des manifestations.

Dès le retrait d'Israël du sud du Liban, les habitants du village de Kham ont envahi le centre de détention et libéré ses prisonniers.

C'est pour ce moment-là, lorsque les prisonniers sortent de l'ombre, qu'Amnesty International a tenté d'alerter. Pendant des années, des groupes et des milliers de membres d'Amnesty International ont écrit aux détenus de Kham. Pas une seule lettre ne leur est parvenue. Pendant sept ans, jusqu'en 1995, les détenus n'ont même pas été autorisés à recevoir la visite de leur famille ni de délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

La libération des détenus de Kham est un événement hautement symbolique qui suit d'autres libérations de prisonniers libanais des géolocalisations israéliennes : 13 otages libanais ont été libérés le 19 avril après avoir passé près de quatorze ans en Israël. Certains, comme les détenus de Kham, n'avaient jamais été ni inculpés ni jugés ; d'autres avaient été maintenus en détention après l'expiration de leur peine, parfois pendant douze ans. Vers 1990, certains ont été informés qu'ils étaient détenus pour servir de monnaie d'échange avec des soldats israéliens, parmi lesquels l'aviateur Ron Arad, porté disparu après avoir été fait prisonnier par des groupes armés pendant la guerre du Liban. Ce n'est qu'à partir de 1995 que les otages ont commencé à recevoir des lettres envoyées par les groupes d'Amnesty International qui leur criaient depuis trois ans et mettaient tout en œuvre pour obtenir leur libération.

Les délégués de l'Organisation qui se sont rendus au Liban en mai ont eu l'immense joie de rencontrer beaucoup de ces anciens otages entourés de leur famille. *« Nous savons maintenant que nous avons de nombreux amis un peu partout »*, a déclaré Ahmad Taleb, l'un de ceux qui, pendant les treize ans de sa détention en Israël, n'a jamais été inculpé ni jugé pour la moindre infraction.

Khiam est aujourd'hui fermé, mais d'autres Libanais restent incarcérés en Israël, et parmi eux Mustafa al Dirani, sauvagement torturé après son arrestation en 1994 et maintenu en détention sans être autorisé à recevoir la visite de membres du CICR.

Amnesty International demande que tous les Libanais retenus en otages en Israël soient libérés, et continue également de se battre au nom des Israéliens portés disparus.

Légende

Un prisonnier apprend sa libération imminente de Khiam ©Joseph Barrak/AFP

Iran Mainmise sur la liberté d'expression

Dans une période de tension politique extrême à l'occasion du second tour des élections législatives en Iran, des journalistes, des intellectuels, un dirigeant étudiant et des défenseurs des droits humains ont été arrêtés ; au moins 13 journaux, dont beaucoup sont perçus comme proches des candidats réformateurs, ont été fermés.

Parmi les personnes appréhendées figurent deux femmes, Mehrangiz Kar, avocate, et Shahla Lahiji, ditrice. Elles ont dans un premier temps été placées en détention au secret, où elles risquaient d'être victimes de mauvais traitements. Shahla Lahiji a toujours eu une santé fragile. Elles mènent toutes deux campagne pour défendre les droits des femmes et d'autres droits fondamentaux. Elles ont été arrêtées le 29 avril, peu de temps après avoir participé à une conférence universitaire et culturelle à Berlin, en Allemagne, où la question de la réforme politique et sociale en Iran a fait l'objet d'un débat public. Au moment où nous écrivons, leur avocat, Shirin Ebadi, connu pour son combat en faveur des droits humains, n'a pas été autorisé à les rencontrer. Les deux femmes se sont vu refuser une mise en liberté sous caution.

La conférence de Berlin a été interrompue par de vives protestations manant de groupes politiques iraniens en exil. Elle a reçu une norme publicitaire en Iran et plusieurs dignitaires religieux auraient accusé certains de ses participants d'apostasie ou de mépris pour l'islam. Quelques membres du pouvoir judiciaire iranien ont apparemment estimé que la participation à cette conférence « portait atteinte à la sécurité nationale ». Parmi les autres personnes interpellées à la suite de leur participation à cette conférence figurent Hamid Reza Jalaipour, journaliste travaillant pour *Asr-e Azadegan* (Le temps des hommes libres) ; Ezzatollah Sahabi, directeur d'*Iran-e Farda* (L'Iran de demain) et Alireza Alavitabar, rédacteur en chef de *Sobh-e Emrouz* (Le matin). Ils ont tous les trois été arrêtés, interrogés puis libérés sous caution. Jamileh Kadivar, une parlementaire, a également été convoquée par la police et devait, semble-t-il, comparaître devant un tribunal révolutionnaire quelque temps plus tard.

Ali Afshari, représentant de l'organisation étudiante *Daftar-e Tahkim-e Vahdat* (Bureau pour le renforcement de l'unité), et Akbar Ganji, journaliste de renom, ont également été interpellés après la conférence. Akbar Ganji aurait été inculpé de dix chefs d'accusation liés à des articles qu'il aurait écrits, dans lesquels il impliquait de hauts responsables politiques iraniens dans les meurtres d'un certain nombre d'intellectuels et d'écrivains en 1998, et à des déclarations qu'il aurait faites lors de la conférence de Berlin. Il est à craindre qu'il ne soit maltraité et même torturé.

Ce que vous pouvez faire

Veuillez écrire pour demander que les prisonniers d'opinion Mehrangiz Kar, Shahla Lahiji, Ali Afshari et Akbar Ganji soient libérés immédiatement et sans conditions, s'ils sont encore détenus aujourd'hui.

Écrivez au chef de l'État :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei

The Presidency

Palestine Avenue

Azerbaijan Intersection

Tehran

République islamique d'Iran

et au responsable du pouvoir judiciaire :

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Ministry of Justice

Park-e Shahr
Tehran
République islamique d'Iran

Légende

(De gauche à droite) Mehrangiz Kar, Shahla Lahiji, Akbar Ganji, Ali Afshari
et Jamileh Kadivar © Fondation Heinrich Böll

Le prix Martin Ennals attribué à Immaculée Birhaheka

Cette année, le prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits humains a été attribué à Immaculée Birhaheka, directrice de Promotion et appui aux initiatives féminines (PAIF) en République démocratique du Congo. Immaculée Birhaheka travaille depuis de nombreuses années pour informer les femmes congolaises de leurs droits et pour les aider à se défendre face aux autorités et à la discrimination dont elles sont victimes devant la loi.

Elle leur a enseigné des méthodes d'autosuffisance, a mis sur pied des projets financés par la communauté, et a aidé les femmes à se battre contre les impôts illégaux et l'extorsion de fonds. Elle est l'une des rares personnes à avoir osé affronter les autorités sur des sujets aussi sensibles que le viol par exemple. En 1995, avec son équipe de collaborateurs, elle a lancé un programme radiophonique hebdomadaire sur les droits des femmes diffusé en swahili. Au cours de ces dernières années, Immaculée Birhaheka s'est levée contre les atteintes aux droits humains commises dans son pays, sans hésiter à dénoncer publiquement les massacres et l'intolérance interethniques. Ses prises de position lui ont valu d'être de plus en plus souvent l'objet de menaces de la part des groupes rebelles mais aussi des membres de l'armée rwandaise à Goma. Le 16 janvier 2000, elle a été arrêtée et conduite dans un centre de détention militaire, où elle a été humiliée et battue. Immaculée Birhaheka a été libérée le jour même, mais elle a reçu de nouvelles menaces émanant de soldats rebelles.

La Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Mary Robinson, lui a remis le prix lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Genève, en Suisse, le 13 avril en déclarant : *« Je reconnais le besoin pour le genre d'engagement dont Immaculée Birhaheka fait preuve, et je sais d'après nos bureaux à Kinshasa et à Goma à quel point ce travail est important... Lors de l'adoption de la Déclaration des défenseurs des droits de l'homme en décembre 1998, nous savions bien que cela n'était pas suffisant, et que nous avions davantage besoin d'une mesure afin de nous assurer que les défenseurs des droits de l'homme bénéficient d'une protection et d'un soutien convenables pour leur travail. J'espère qu'une telle démarche sera prise pour l'établissement d'un rapporteur spécial pour les défenseurs des droits de l'homme. »*

Le prix international Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'homme (MEA), créé en 1993, est décerné par 10 des ONG internationales les plus respectées en matière de défense des droits humains, dont Amnesty International. Chaque année, il récompense une personne qui s'est distinguée par son combat contre les violations des droits humains en usant de moyens courageux et innovateurs. Le prix représente une somme de 17 000 euros environ et est destiné à soutenir le travail des défenseurs qui ont besoin d'être protégés.

Légende

Immaculée Birhaheka (à gauche) et Mary Robinson

Malaisie Des dirigeants de l'opposition inculpés de sédition

Dans un cas qui en dit long sur l'indépendance des avocats en Malaisie et leur capacité à exercer leur profession sans craindre d'intimidation, Karpal Singh, avocat de renom spécialisé dans la défense des droits humains et vice-président du Parti d'action démocratique, doit comparaître devant un tribunal en juillet sous le chef de sédition.

Cette inculpation repose sur une déclaration qu'il a faite en septembre 1999, lors du procès d'Anwar Ibrahim (ancien Vice-Premier ministre) où il était le principal avocat de la défense : il a affirmé que quelqu'un avait peut-être empoisonné Anwar Ibrahim avec de l'arsenic et qu'il craignait que des *« personnes haut placées »* ne soient impliquées. La charge retenue contre Karpal Singh menace l'issue du procès d'Anwar Ibrahim et est contraire aux normes internationales relatives aux droits humains. Karpal Singh est un ancien prisonnier d'opinion — en 1987, il avait été incarcéré sans jugement aux termes de la Loi relative à la sécurité intérieure.

Les poursuites intentées contre Marina Yusoff et Mohamad Ezam Noor, respectivement vice-présidente et directeur de la section jeunesse du parti d'opposition *Parti Keadilan Nasional* (PKN, Parti de la justice nationale), sont d'autres exemples de la façon sélective dont le gouvernement utilise, pour des raisons politiques, des lois restreignant les libertés.

Marina Yusoff a été inculpé de sédition et Mohamad Ezam Noor est poursuivi en vertu de la Loi relative aux secrets d'État. Ils plaident tous les deux non coupables.

Les journaux de l'opposition sont également pris pour cibles en Malaisie : Zulkifli Sulong et Cheah Lim Thye, respectivement rédacteur en chef et éditeur du journal *Harakah* publié par le parti d'opposition *Parti Islamic se Malaysia* (PAS, Parti islamique panmalaisien), ont comparu en justice au mois de mai pour un article jugé séditieux.

Si toutes ces personnes sont reconnues coupables et condamnées à une peine d'emprisonnement, Amnesty International les considérera comme des prisonniers d'opinion.

En vertu des dispositions de la Loi relative à la sédition, formulées en termes vagues, tant le gouvernement que les personnalités de l'opposition ont fait des déclarations, dans le cadre du débat public ayant précédé les élections, qui pourraient être interprétées comme séditieuses. Et pourtant, seuls les membres de l'opposition ont été poursuivis au titre de cette loi, ce qui ne fait que renforcer les craintes de voir ces actions en justice être un prétexte pour réprimer toute forme d'expression pacifique d'opinions dissidentes.

Légende

Arrestation de Karpal Singh en janvier 1999

Mexique

Des militants écologistes victimes de détention arbitraire et de torture

Rodolfo Montiel Flores et Teodoro Cabrera García croupissent en prison depuis plus d'un an. Arrêtés de manière arbitraire par l'armée mexicaine et contraints sous la torture à signer des déclarations dans lesquelles ils s'accusaient eux-mêmes, ils sont aujourd'hui inculpés de crimes dont ils sont innocents.

Fondateurs de l'*Organización de Campesinos Ecológicos de la Sierra de Petatlán y Coyuca de Catalán* (Organisation paysanne écologiste de la Sierra de Petatlán et de Coyuca de Catalán), Rodolfo Montiel Flores et Teodoro Cabrera García ont été arbitrairement placés en détention après avoir mené campagne contre les abus de l'exploitation forestière dans l'État de Guerrero, qui menaçaient l'environnement et les moyens de subsistance des communautés paysannes locales. Après un certain nombre de manifestations pacifiques lancées par leur organisation, les contestataires ont commencé à recevoir des menaces. Un propriétaire terrien de la région aurait accusé les deux hommes d'appartenir à un groupe armé d'opposition et les unités militaires stationnées dans l'État auraient depuis lancé une campagne de harcèlement contre les membres de l'organisation.

Le 2 mai 1999, Rodolfo Montiel a convoqué une réunion dans le village de Pizotla et c'est à cette occasion que lui et Teodoro Cabrera ont été arrêtés par des soldats ; ces derniers auraient également abattu un habitant du village. Ils ont été maintenus en détention au secret pendant cinq jours, période pendant laquelle ils auraient été attachés et battus, puis soumis à des simulacres d'exécution dans le but de les contraindre à faire des aveux compromettants. Ils ont par la suite été inculpés d'infractions à la législation sur les stupéfiants et de détention illégale d'armes à feu.

Trois organisations, Amnesty International, Sierra Club (une organisation non gouvernementale écologiste dont le siège est aux États-Unis) et le *Centro de Derechos Humanos Agustín Pro Juárez* (PRODH, Centre des droits humains Agustín Pro Juárez), ont uni leurs voix en avril 2000 en publiant une lettre ouverte dans l'hebdomadaire indépendant *Proceso* et le quotidien *Reforma*, adressée au président Ernesto Zedillo et demandant la libération immédiate et inconditionnelle des deux prisonniers d'opinion. Le 6 avril, Rodolfo Montiel a reçu le prix Goldman pour l'environnement, d'une valeur de 125 000 euros environ, avec lequel il projette de créer une fondation pour l'acquisition de matériel d'irrigation dans la région où il vit. Sa femme, qui a reçu le prix en son nom, a déclaré : « *Nous sommes fiers de notre Rodolfo, mais nous espérons que ce prix ne signera pas son arrêt de mort.* »

Légende

Rodolfo Montiel Flores (en haut) et Teodoro Cabrera García © DR

Ouzbékistan

Des raisons de se réjouir

Arsen Aroutiounian et Danis Sirajev (voir les *Appels mondiaux* d'avril 2000) se sont vu accorder une commutation de peine. En mai, les deux condamnés à mort ont été transférés de leur cellule d'une prison de Tachkent vers une colonie p

nitentiaire de la ville d'Andijan. Le sur d'Arsen Aroutiounian a crit à Amnesty International : « Si votre organisation ne s'tait pas mobilisé, n'avait pas contacté les médias et travaillé sans relâche, notre cause tait perdue d'avance. Lorsque je me suis adressé à vous la première fois, ma famille et moi-même tions désespérés et, à dire la vérité, nous ne pensions pas que quoi que ce soit ou qui que ce soit pourrait nous aider. Mais le miracle s'est produit, un miracle accompli non pas par Dieu mais par des gens comme vous et moi. »

Merci à tous ceux qui sont intervenus en leur faveur.

APPELS MONDIAUX

Honduras

La police use impunément d'armes à feu contre des enfants

Alexander Obando Reyes, un orphelin âgé de dix-sept ans, a été abattu le 10 avril 1999 dans un jardin public de Tegucigalpa, capitale du Honduras. Selon les informations reçues, un membre de la police nationale serait responsable de sa mort.

Alexander Obando se trouvait dans le parc avec un ami lorsqu'un policier est entré. Une dispute éclata et le policier a tiré en l'air avec son arme de service. Les jeunes gens ont alors tenté de s'enfuir en montant dans un taxi, mais le policier a tiré sur le véhicule. Au moment où Alexander Obando en ressortait, l'agent a de nouveau fait feu, blessant le jeune homme à l'abdomen et à la poitrine avant de prendre la fuite. Transféré à l'hôpital, Alexander Obando est mort le lendemain.

Six magistrats du Bureau du procureur spécial chargé des droits humains ont travaillé sur cette affaire. Un témoin aurait identifié le policier responsable et une expertise balistique aurait révélé que les balles provenaient de l'arme de service de ce policier. Cependant, aucune mesure n'a été prise en vue de son arrestation.

Amnesty International reçoit toujours des informations relatives à de graves violations des droits humains perpétrées à l'encontre d'enfants au Honduras ; ces informations font notamment état de l'usage d'armes à feu par des policiers. La persistance de telles violations met en évidence l'échec des autorités dans trois domaines : la formation adéquate des responsables de l'application des lois, les enquêtes sur les violations présumées dans lesquelles seraient impliqués des agents de l'État et les poursuites efficaces contre les responsables présumés.

Veillez écrire aux autorités pour leur demander qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sur la mort d'Alexander Obando Reyes et que son meurtrier présumé soit dirigé à la justice. Dites-vous également préoccupé par l'usage illégal d'armes à feu par la police dans les situations où la victime n'est pas armée et ne représente pas une menace.

Envoyez vos appels au président de la République :

Carlos Roberto Flores Facussé
Presidente de la República de Honduras
Casa Presidencial
Tegucigalpa
Honduras

Fax : 504 235 69 49 / 234 14 8

Courrier électronique :

law_bureau@hotmail.com

Pour un complément d'information, veuillez vous reporter au document intitulé

Honduras. Les violations des droits fondamentaux des enfants. Mise à jour (index AI : AMR 37/002/00).

Légende

Alexander Obando Reyes © Caza Alianza

Myanmar

Une enseignante est emprisonnée à la place de son mari

Ma Khin Khin Leh, enseignante, et sa fille de trois ans ont été arrêtées en juillet 1999 ainsi que 17 autres personnes à Bago, dans le centre du Myanmar. Sa fille a été libérée par la suite, mais Ma Khin Khin Leh a été condamnée à la détention perpétuelle. Le mari de Ma Khin Khin Leh, Kyaw Wunna, est membre de l'*All Burma Federation of Student Unions* (ABFSU, Fédération des syndicats étudiants de Birmanie). Kyaw Wunna et d'autres militants de Bago favorables à la démocratie avaient prévu de manifester le 19 juillet, à l'occasion du cinquante-deuxième anniversaire de l'assassinat du général Aung San, héros de la lutte pour l'indépendance et père de Daw Aung San Suu Kyi, dirigeante du principal parti d'opposition du Myanmar, la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie). Des tracts appelant à cette manifestation avaient été distribués, et le *Military Intelligence Service* (MIS, Service de renseignements de l'armée) au niveau local s'était mis à la recherche de Kyaw Wunna. Le 19 juillet, n'ayant pu le trouver, le Service de renseignements a arrêté sa fille, Thaint Wunna Khin, âgée de trois ans, et sa femme, Ma Khin Khin Leh. La fillette a été libérée cinq jours plus tard, mais Ma Khin Khin Leh et les personnes interpellées les jours suivants ont été transférées au quartier général du MIS à Bago.

Ma Khin Khin Leh a ensuite été transférée à la prison d'Insein à Yangon et condamnée le 3 décembre à la détention perpétuelle.

pour « trouble à la sécurité publique » et « contact avec des organisations illégales ». En janvier 2000, elle a été transférée dans une prison dont le nom n'a pas été communiqué. Elle souffre d'un problème pulmonaire et il est impossible de savoir si elle reçoit des soins médicaux.

Veuillez écrire aux autorités pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de cette femme, prisonnière d'opinion.

Envoyez vos appels à l'adresse suivante :

*Colonel Hla Min
Office of Strategic Studies
Department of International Affairs
c/o Ministry of Defence
Signal Pagoda Road
Yangon
Union du Myanmar*

Légende

Ma Khin Khin Leh avec son mari et sa fille © AI

Guinée

Des femmes sont torturées après une manifestation

Tadigbe Traore a été suspendue par les mains et par les pieds par quatre soldats, pendant que deux autres lui infligeaient 50 coups de fouet sur le dos et les fesses. Elle a raconté à une déléguée d'Amnesty International venue en Guinée que ce supplice avait duré plus de dix minutes et qu'il avait recommencé quelques heures plus tard. Elle avait été incapable de s'allonger sur le dos pendant plusieurs jours.

Tadigbe Traore, membre du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG, parti d'opposition), a été torturé après avoir été interpellé le 21 décembre 1998, alors qu'elle participait à une marche de protestation pour demander la libération d'Alpha Condé, président du RPG. Elle a été libérée sans inculpation au bout de quatre jours.

Alpha Condé a été arrêté en décembre 1998 et accusé, ainsi que 47 autres détenus, d'avoir tenté de déstabiliser le pays. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion. Son procès s'est ouvert en avril 2000. Pendant la manifestation, des centaines de personnes, dont des femmes, ont été arrêtées et victimes de sévices. Plusieurs d'entre elles ont rapporté aux délégués d'Amnesty International qu'elles avaient été torturées, et notamment violées, pendant leur détention dans la caserne de Kankan. La plupart des détenus ont été libérés au bout de quelques jours, mais d'autres ont été maintenus en détention pendant plus de trois mois puis condamnés à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès inquiétants.

Veuillez écrire aux autorités pour demander que ces allégations de torture fassent rapidement l'objet d'enquêtes impartiales et que les responsables soient traduits en justice.

Envoyez vos appels au chef de l'État :

Son Excellence le Général de Brigade Lansana Conté
Président de la République et Chef du gouvernement
Présidence de la République
Conakry
Guinée

Fax : 224 41 16 73

et au ministre de la Justice :

Son Excellence Monsieur Maurice Zoglemou Togba
Ministre de la Justice
Ministre de la Justice
Conakry
Guinée

Fax : 224 41 16 17

DOSSIER

Les marchands de la mort en Asie

Les ministres de Brunei, du Cambodge, d'Indonésie, du Laos, de Malaisie, du Myanmar, des Philippines, de Singapour, de Thaïlande et du Viêt-Nam vont tous se retrouver à Bangkok le 24 juillet 2000, à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Seront également présents plusieurs de leurs partenaires – parmi lesquels l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne (UE) –, afin de discuter de problèmes d'intérêt régional et international. Une question qu'Amnesty International souhaitera voir traitée en priorité est celle du contrôle du commerce des armes et des équipements de sécurité. Cette réunion rassemble plusieurs des principaux pays producteurs et exportateurs d'armement du monde, ainsi qu'un certain nombre d'États asiatiques qui ont importé (ou fabriqué) des équipements militaires et de sécurité ayant servi à commettre des violations des droits humains. C'est donc une occasion idéale pour combattre le commerce de la terreur en Asie.

Cela fera bientôt un an que le monde a regardé, consterné, les milices soutenues par les forces de sécurité indonésiennes déclencher une vague de violences et d'homicides illégaux contre les Timorais de l'Est désireux de voir leur territoire accéder à l'indépendance. Même si la communauté internationale a condamné la violence – l'UE, les États-Unis et l'Australie ont finalement imposé des embargos sur les armes en septembre 1999 –, pour beaucoup c'était trop peu, c'était trop tard.

Notamment pour Bernardino Guterres, militant indépendantiste âgé de vingt-cinq ans. Le 26 août 1999, il a été interpellé dans les rues de Díli par la police indonésienne et frappé, à coups de pied entre autres. Sachant qu'il pouvait ne pas en échapper, il a tenté de s'enfuir en courant ; un policier lui a alors tiré une balle dans la tête.

Le magazine *Time* a publié la photo de cet homicide deux semaines plus tard ; l'arme du policier que l'on voyait sur le cliché ressemblait à un fusil d'assaut SSI-V1. Ce type d'armes avait été fabriqué en Indonésie par PT Pindad, une entreprise qui travaillait sous licence pour la société belge FN Herstal.

Quelques semaines plus tard, le 15 juillet, le chef des forces armées indonésiennes avait reconnu qu'un avion Hawk fabriqué au Royaume-Uni avait survolé Díli à deux reprises dans le but manifeste d'intimider la population, alors que les autorités s'avaient maintes fois donné l'assurance que l'équipement militaire fourni par les Britanniques ne serait pas utilisé contre les civils au Timor oriental.

De nouvelles preuves des transferts d'armes étrangères utilisées dans la répression contre les Timorais ont été mises au jour en mai 1999 : une mission de recherche d'Amnesty International a en effet découvert sur le sol des douilles de fusils d'assaut, au lendemain d'une attaque lancée contre des civils à Díli. Les munitions avaient été fabriquées par une société finlandaise, Patri Lapua Oy.

Pendant les années 90, certains pays – dont les États-Unis, l'Australie, la Belgique, la Chine, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni – ont accepté que soient transférés en Indonésie des blindés servant au transport des troupes, des canons à eau, des avions de combat et de transport, des hélicoptères, des armes légères, des grenades lacrymogènes, ainsi que des équipements de sécurité, notamment ceux utilisés pour le contrôle des foules.

Au cours des dix dernières années, nombre de ces armes ont été employées contre des militants politiques, des journalistes et des défenseurs des droits humains au Timor oriental et ailleurs en Indonésie.

Le cas du Timor oriental n'a malheureusement rien d'unique. Dans le monde entier, des atteintes massives aux droits humains continuent d'être perpétrées dans le cadre de nombreux conflits, tant par les forces gouvernementales que par les groupes armés d'opposition. Ces derniers ont un accès quasi illimité à des armes de petit calibre et à des armes légères auxquelles viennent s'ajouter équipement et formation militaires.

Même dans les territoires théoriquement en paix, cette facilité à se procurer des armes de petit calibre – pistolets, fusils d'assaut, mitraillettes, mines terrestres, mortiers – ainsi que des services et des équipements paramilitaires favorise les arrestations arbitraires, les meurtres, les tortures et les autres formes de mauvais traitements contre des civils catalogués comme opposants politiques. Les gouvernements savent qu'ils pourront toujours se procurer des armes.

Amnesty International cherche à dénoncer la complicité des gouvernements étrangers dans ces violations des droits humains. Elle veut placer sous le feu des projecteurs ces États et ces sociétés privées qui mettent matraques léctifiées et mitraillettes entre les mains des tortionnaires et des escadrons de la mort. Si elle ne prend pas position sur le commerce, l'Organisation veut s'assurer que les armes et les équipements de sécurité, ainsi que la formation et les compétences militaires, ne sont jamais destinés à des pays qui les utiliseront pour commettre des violations des droits de la personne.

Certains types de matériel, de l'avis d'Amnesty International, sont conçus dans un seul but : perpétrer des atteintes aux

droits humains. Les fers, les entraves, les poucettes et les ceintures électrifiées utilisés pour infliger des sévices doivent être prohibés, tout comme les potences, les cordes de pendu, les chambres à gaz, la guillotine, la chaise électrique et d'autres matériels servant à l'exécution des condamnés à mort. De même, la fabrication, le transfert et l'utilisation des mines antipersonnel doivent être interdits.

Mines terrestres

Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été mutilés, sont devenus sourds ou aveugles, ou souffrent aujourd'hui d'un handicap permanent après avoir marché sur une mine. Les victimes se comptent chaque année par milliers. L'une d'elles est Yoeurng, quatorze ans, qui vit avec son grand-père à Bang Ampil, à l'ouest de la ville de Battambang au Cambodge :

« Mes parents ont trouvé la mort dans un accident d'une mine terrestre dans les années 80. Depuis, ma sœur et moi vivons ici avec notre grand-père, à Bang Ampil. Nous ne pouvons pas rentrer chez nous parce qu'il y a beaucoup trop de mines dans. Mais il y en a ici aussi. »

« Mon grand-père a perdu une jambe en essayant de me sauver. J'étais en train de garder le bétail du voisin lorsque j'ai marché sur une mine. Je ne me souviens pas de grand-chose ; je saignais et je criais. Mon grand-père m'a vu et il est venu me porter secours, mais lui aussi a marché sur une mine. »

Selon l'organisation non gouvernementale *Mines Advisory Group*, qui effectue des travaux de déminage à travers le monde, ils ont marché sur des mines à effet de souffle de type 72a. Tous deux ont eu une jambe arrachée au-dessous du genou. Selon un rapport du Département d'État américain de 1998, il y aurait entre quatre et six millions de mines entières au Cambodge, tant par les forces gouvernementales que leurs ennemis. Trente-six types de mines ont été recensés dans ce pays, des mines fabriquées sur place mais aussi en Chine, en Hongrie, en ex-URSS, en Thaïlande, aux États-Unis et au Viêt-Nam, entre autres. De 1971 à 1975, le Cambodge a importé plus de 622 000 mines terrestres de fabrication américaine. Beaucoup d'entre elles sont toujours entières attendant de tuer ou de mutiler leur victime.

À travers le monde, on recense plus de 60 millions de mines terrestres. Il est difficile d'en faire une estimation précise dans la mesure où la majorité de ces engins ont été déployés de façon aléatoire. Les mines peuvent se trouver n'importe où : dans les champs, les rues, le long des rivières, au fond d'un puits, à la sortie des écoles, dans les villages ou sur les routes empruntées par les réfugiés.

Pour combattre ce fléau, plus de 1300 ONG ont lancé la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres. À la suite d'un vaste mouvement d'opinion, ayant rallié de nombreux suffrages et montré que l'opinion publique internationale pouvait influencer les gouvernements, un traité international a été signé en 1997. Ce texte est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999. À la date du 25 mai 2000, 137 États avaient signé la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Parmi les nombreux États qui ne l'ont pas encore fait figure la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Russie et les États-Unis — principaux pays qui fabriquent ou qui stockent de telles armes — ainsi que 18 autres pays d'Asie. Amnesty International, qui soutient activement la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, appelle tous les gouvernements du monde à signer, ratifier et mettre en œuvre la Convention et à interdire spécifiquement l'emploi, la production, le stockage, la vente et le transfert des mines antipersonnel. Dans certains pays, l'utilisation de ces mines est même en train de progresser. Au Myanmar, tant les forces gouvernementales que les forces militaires des différents groupes ethniques auraient recours à ce type de dispositif. En janvier 1999, l'armée du Myanmar aurait reconnu avoir déployé 7000 mines depuis août 1998 le long de la frontière avec la Thaïlande pour empêcher une incursion des forces d'opposition. Le rapport 1999 de la Campagne internationale signale que les troupes gouvernementales prennent tout particulièrement pour cible la population civile lorsqu'elles posent des mines antipersonnel. Elles les enterrent dans les villages pour empêcher les populations d'y revenir et dans les zones frontalières pour lutter contre l'afflux de réfugiés. Les forces gouvernementales ont même utilisé des civils comme instruments de déminage, les obligeant à avancer sur des terrains minés pour provoquer des explosions. D'autres pays asiatiques, comme la Chine, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Sud produisent des mines terrestres qui ne sont pas destinées à l'exportation. En mars 1997, le Pakistan a annoncé son intention d'observer un moratoire sur l'exportation de ces engins. Et pourtant, l'entreprise d'État *Pakistan Ordnance Factories* (POF) continuait de présenter des modèles de mines terrestres dans sa brochure de décembre 1998 et son calendrier de 1999. En décembre 1999, cette usine d'artillerie a proposé à un journaliste d'investigation qui se faisait passer pour un marchand d'armes de lui vendre des mines terrestres.

Des exécutions judiciaires de plus en plus sophistiquées

En décembre 1993, les Philippines ont rétabli la peine de mort et le gouvernement s'est mis en quête d'un nouvel équipement pour procéder aux exécutions. Deux ans plus tard, Amnesty International a pris contact avec deux sociétés américaines après avoir appris qu'elles avaient l'intention de vendre une chaise électrique et une chambre à gaz aux Philippines. Le porte-parole de l'une des sociétés aurait déclaré : « Est-ce que ça me dérange ? Non, pas vraiment. Ce n'est pas moi qui procède à l'exécution. »

En mars 1996, le président des Philippines, Fidel Ramos, a approuvé une loi autorisant l'exécution par injection. (Le condamné est attaché par des sangles sur un lit et une aiguille électrique lui injecte dans le bras un cocktail mortel composé de thiopental sodique, de bromure de pancuronium et de chlorure de potassium. Le prisonnier meurt par asphyxie et arrêt cardiaque.) Si aucune information détaillée n'est disponible sur l'origine de ces dispositifs, cette technologie est utilisée aux États-Unis depuis que les exécutions par injection ont commencé en 1977. Cette méthode d'exécution a depuis été adoptée par la Chine, et Taiwan envisage de l'utiliser.

Les armes à décharges électriques

Depuis 1990, des cas de torture et de mauvais traitements au moyen de décharges électriques ont été signalés dans les prisons, les centres de détention et les postes de police d'au moins 58 pays, dont l'Afghanistan, le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, Sri Lanka et Taiwan. Plus d'une vingtaine de pays utilisent des matraques électrisées socialement connues à usage humain.

« C'est la pire des choses, un aiguillon électrique pour le bétail. Ils l'appliquent un peu partout sur votre corps. S'ils appuient sur ce bouton, votre corps tout entier est traversé par le choc électrique. S'ils insistent trop longtemps, vous perdez connaissance, mais vous ne mourez pas. S'ils appuient sur ce deuxième bouton, vous pouvez en mourir. Ils m'ont torturé parce que je défendais l'indépendance, mais je continuerai à défendre mes idées. »

Tel est le récit de Palden Gyatso, moine tibétain qui a passé trente-trois ans en prison et dans des camps de rééducation par le travail en Chine. Il est l'un des nombreux prisonniers torturés à l'électricité par les forces de sécurité chinoises. Il a fui en Inde, en emportant avec lui quelques instruments électrisés devenus les outils favoris des tortionnaires chinois.

La terreur et la douleur que provoque la décharge électrique envoyée par la matraque ont conduit d'autres prisonniers à des actes de désespoir. Le 15 août 1996, Chen Longde, militant démocrate emprisonné au camp de rééducation par le travail de Luoshan, a reçu la visite de l'un de ses gardiens. Ce dernier l'a frappé à coups de pied et de poing, puis lui a infligé des décharges électriques à l'aide d'une matraque. Il est revenu deux jours plus tard et les coups ont recommencé à pleuvoir. Chen Longde n'a pas pu en supporter davantage. Il s'est jeté par la fenêtre du 3^e étage, acculé au suicide par son bourreau. Il a survécu à sa chute mais a été gravement blessé.

La technologie des armes incapacitantes envoyant des décharges électriques a vu le jour aux États-Unis dans les années 70. Les investigations menées par Amnesty International montrent que, pendant la dernière décennie, plus de 120 sociétés, implantées dans 22 pays, ont fabriqué, vendu, commercialisé ou cherché à fournir des armes envoyant des décharges électriques. L'un de ces pays, Taiwan, est devenu l'un des principaux producteurs et exportateurs de ce type d'armes, et une société taïwanaise aurait installé des usines en Chine. En 1995, le rôle du Royaume-Uni dans ce sombre commerce a été mis sous les feux des projecteurs lorsque le directeur général d'une entreprise écossaise, ICL Technical Plastics, a reconnu avoir vendu des matraques électrisées à la Chine en 1990, en déclarant : « Les Chinois voulaient les copier. » Les usines chinoises produisent aujourd'hui en masse des matraques électrisées. Selon certaines informations, les sociétés chinoises exportent des armes envoyant des décharges électriques au Cambodge et en Indonésie, deux pays où le recours à la torture à l'électricité a été attesté par Amnesty International. Il faut mettre un terme au commerce des armes chappant à tout contrôle. Amnesty International milite pour que soient immédiatement suspendues à l'échelle de la planète leur fabrication, leur exportation et leur utilisation, tant que des recherches médicales indépendantes n'auront pas été effectuées sur leur emploi et leurs effets.

Contrôle ou répression des foules ?

Certains équipements de sécurité, tels que les canons à eau, le gaz lacrymogène et les balles en plastique, peuvent être légitimement utilisés dans certaines circonstances ; des informations probantes montrent que ce type d'équipement est néanmoins employé pour punir des manifestants pacifiques et favoriser des violations des droits humains. Tout en ayant connaissance de ces informations, des sociétés et des gouvernements étrangers n'hésitent pas à faire la promotion et à

vendre des équipements destinés au contrôle des foules et des pays tels que la Malaisie et l'Indonésie.

Le 26 mars 1998, des policiers malaisiens brandissant des matraques et armés de canons à eau et de grenades lacrymogènes sont entrés dans le camp de Semenyih, dans le but de rapatrier de force des centaines de réfugiés qui avaient fui la répression en Aceh. Une meute s'en est suivie : au moins huit réfugiés et un policier ont trouvé la mort et des dizaines d'autres ont été blessés. Selon un article de presse, le porte-parole de la police, Ghazali Mohamed Amin, a déclaré que l'opération avait été lancée contre les réfugiés originaires de l'Aceh « parce qu'ils étaient là depuis trop longtemps ».

Entre la fin 1998 et l'année 2000, une série de manifestations essentiellement pacifiques en faveur de l'ancien Vice-Premier ministre emprisonné, Anwar Ibrahim, ont été réprimées dans la violence par la police malaisienne. Celle-ci a aspergé la foule avec du gaz lacrymogène et de l'eau mélangée à des produits chimiques irritants. Les manifestants, pourtant pacifiques, ont également été frappés à coups de matraque. En septembre 1999, un certain nombre de contestataires ont, semble-t-il, été admis à l'hôpital pour après avoir été frappés et avoir souffert des effets secondaires des produits chimiques contenus dans l'eau projetée par les canons.

Face au climat d'insécurité de plus en plus grand entretenu par les milices et les forces de sécurité indonésiennes au Timor oriental, quelque 2000 hommes, femmes et enfants ont cherché refuge dans l'enceinte de l'église paroissiale de Liquica, à l'ouest de Dili. Le 6 avril 1999, des membres des forces de sécurité, dont des membres de la Brimob, la brigade de police mobile, ont investi les lieux et jeté des grenades lacrymogènes à l'intérieur du bâtiment pour contraindre les civils terrifiés à sortir à découvert. Des membres armés de la milice *Besi Merah Putih* étaient embusqués non loin de là. Au moins deux cents personnes auraient été tuées.

Les techniques de contrôle des foules ne cessent d'évoluer. La société britannique Cochrane présente dans ses brochures commerciales un chariot mobile capable, en quinze à vingt secondes, de dérouler 200 mètres de fil de fer aiguë comme un rasoir au point de couper la chair humaine. Ce dispositif donne aux forces de sécurité la possibilité d'encercler toute une manifestation dans un anneau d'acier. Ce type de système est déjà commercialisé par des sociétés françaises, sud-africaines et britanniques et exporté dans plusieurs pays où la police est réputée avoir recours à une force excessive contre les manifestants pacifiques. La société Cochrane présente également un fil de rasoir électrifié capable d'envoyer des décharges électriques de 5 à 7000 volts.

La technologie de surveillance

L'écoute téléphonique, la pose de micros, les systèmes d'interception des communications, les caméras de télévision en circuit fermé et les systèmes de reconnaissance des véhicules peuvent être utilisés pour perpétrer des violations des droits humains. Tous ces dispositifs permettent aux forces de sécurité d'assurer « une garde rapprochée » des personnes considérées comme une menace pour l'État. Les personnes visées sont parfois des défenseurs des droits humains, des syndicalistes, des étudiants et des parlementaires.

Ainsi, en juillet 1997, Aberson Sihalo, membre du Parlement national indonésien, a été condamné à neuf mois d'emprisonnement pour avoir « insulté » le président Suharto. Il faisait partie d'un groupe de 200 personnes interpellées après avoir osé parler lors d'un forum sur la liberté de parole au lendemain de la chute de Megawati Sukarnoputri, qui était à la tête du principal parti d'opposition. Des enregistrements vidéo ont été utilisés à titre de preuve lors du procès d'Aberson Sihalo ; au dire de ses avocats, ils auraient très bien pu être falsifiés. Un membre des forces armées indonésiennes, cité comme témoin par l'accusation, a déclaré avoir reçu pour instruction de surveiller et d'enregistrer les débats lors du forum. Selon des informations non confirmées, les forces de sécurité indonésiennes ont utilisé des systèmes d'écoute téléphonique ultramodernes afin d'exercer des pressions sur les gens qu'ils interrogeaient en leur donnant des informations sur les communications qu'ils avaient données ou reçues. Les forces de sécurité détournent parfois l'usage légitime de la technologie civile, afin de mener à bien leurs activités de répression. Dans les jours qui ont suivi le massacre du 4 juin 1989, sur la place Tiananmen, les autorités chinoises ont utilisé les images d'un système informatisé de télévision en circuit fermé — à l'origine fourni par les États-Unis et le Royaume-Uni avec l'assistance de la Banque mondiale pour contrôler la circulation automobile. Les forces de sécurité ont fabriqué immédiatement des avis de recherche à partir de gros plans de militants étudiants, en utilisant la technique de l'arrêt sur image. Ces portraits ont été diffusés par la chaîne de télévision nationale avec un numéro de téléphone demandant aux spectateurs de donner des informations sur les personnes recherchées. Des personnes ont été arrêtées pour délit d'opinion et jugées à l'issue de procès inquitables. Les autorités ont également diffusé des images qui avaient au préalable subi un savant montage afin de montrer que les manifestants « contre-révolutionnaires » étaient à l'origine des violences, ce qui justifiait la répression. En 1993, un système similaire de régulation de la circulation a été installé à Lhassa, capitale de la Région autonome du Tibet, sur la place centrale de la ville. Or cette zone piétonnière n'était nullement gênée par des problèmes de circulation, mais a maintes fois été choisie

par les indépendantistes tibétains comme lieu de rassemblement.

Transferts de formation et de personnel

Amnesty International est non seulement préoccupée par les exportations d'armes et d'équipement de sécurité, mais aussi par le transfert de personnel, de compétences et de formation. Un certain nombre de gouvernements, et parmi eux ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, forment les forces militaires, de sécurité et de police des nations asiatiques. À moins que cette aide ne soit soumise à un contrôle très strict, il existe un danger de la voir utilisée pour commettre des atteintes aux droits humains. Cette formation est bien souvent fournie en secret, de telle sorte que le public et les parlementaires découvrent rarement qui est formé, à quoi et par qui. À la suite du massacre de Dili de 1991 – des personnes venues assister aux funérailles d'un indépendantiste timorais ont été tuées par les forces de sécurité indonésiennes –, l'aide militaire américaine destinée à l'Indonésie a été suspendue. En 1995, le Congrès américain a accepté de rétablir un programme limité de formation en matière de droits humains. Cependant, en mars 1998, des documents officiels ont filtré qui ont révélé que le gouvernement américain avait secrètement recommencé à entraîner l'armée indonésienne – y compris le tristement célèbre commandement des forces spéciales *Kopassus* – dans différents domaines : techniques de combat rapproché, méthodes de démolition, opérations psychologiques, interventions en milieu urbain et formation des tireurs d'élite. Au lendemain des violations massives des droits humains au Timor oriental, l'assistance militaire américaine a de nouveau été gelée le 9 septembre 1999. Cependant, le 23 mai 2000, le *New York Times* a rapporté que les États-Unis avaient repris la coopération militaire avec l'Indonésie en invitant des observateurs militaires à des exercices conjoints en Thaïlande.

Des sociétés privées fournissent elles aussi un entraînement militaire. L'entreprise britannique Nitor a mis au point un programme de formation sur ordinateur destiné aux tireurs d'élite, qui fournit des conseils techniques donnés par une brigade de police du Royaume-Uni – certains scénarios consistent à entraîner les utilisateurs à tirer sur des manifestants non armés. L'armée indonésienne a reçu un exemplaire de ce programme informatique. Nitor a également procuré des équipements d'entraînement aux forces spéciales malaisiennes, à la police de Hong Kong et à la police de Singapour. Si cette formation peut bénéficier aux populations locales en améliorant les performances des forces de police et de sécurité, ceux qui fournissent ce type d'entraînement doivent avant tout s'assurer qu'il ne servira pas à commettre des violations des droits humains. La transparence et le contrôle démocratiques, le fait de trier sur le volet les bénéficiaires de cette aide et la surveillance extrêmement rigoureuse des destinataires finaux sont essentiels pour garantir que les transferts de compétences, qu'ils soient opérés par des gouvernements ou des sociétés privées, ne contribuent pas à des atteintes aux droits humains. En février 1997, Amnesty International a signalé de graves violences sur l'île de Bougainville, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, imputables aux Forces de défense et aux Forces de résistance, groupe paramilitaire soutenu par le gouvernement. Au moins 44 personnes avaient été tuées de manière illégale ou avaient « disparu » pour la seule année 1996, sans que personne n'ait eu à répondre de ces crimes. Au contraire, en mars 1997, le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait appel à Sandline International, une société de consultants en matière de sécurité dont le siège est au Royaume-Uni, afin de fournir entraînement, savoir-faire, conseils et équipement militaires pour les opérations menées à Bougainville. Lorsque la nouvelle a été connue, elle a déclenché un mouvement de révolte au sein des Forces de défense et les 44 formateurs étrangers ont dû quitter le pays.

Les sociétés privées spécialisées dans les questions militaires et de sécurité chappent au contrôle du système de justice pénale et opèrent en marge des structures de commandement militaire. Si des violations des droits humains sont commises avec leur aide, il est beaucoup plus difficile de leur demander des comptes, en grande partie parce que le personnel peut quitter le pays à tout moment. Amnesty International pense que ces sociétés doivent être enregistrées et obtenir l'autorisation du gouvernement avant de fournir à un pays étranger du personnel ou un programme de formation.

Ce que vous pouvez faire

Le contrôle efficace du commerce des armes et des équipements de sécurité est une affaire trop sérieuse pour être confiée uniquement aux gouvernements. La société civile, et le mouvement des ONG en particulier, ne doit jamais relâcher la pression exercée sur les gouvernements pour les contraindre à honorer leurs engagements internationaux et les promesses qu'ils ont faites de protéger leurs citoyens en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Conventions de Genève.

Les membres d'Amnesty International à travers le monde se mobilisent aujourd'hui pour que les transferts dans les domaines militaire, de sécurité et de police fassent l'objet de contrôles efficaces et rigoureux au niveau national et régional. Ces contrôles doivent être transparents et vérifiables ; ils doivent apporter la garantie que les États ne peuvent pas exporter des armes, un entraînement ou du personnel militaire à des clients qui risqueraient de les utiliser pour

commettre des violations des droits fondamentaux.

Si vous souhaitez faire partie d'un réseau d'Amnesty International dans votre pays pour lutter contre les problèmes que posent le commerce des armes et des équipements de sécurité, merci de nous contacter dès maintenant, soit à l'adresse électronique suivante :

MSP@amnesty.org

soit à l'adresse postale :

MSP Team

Amnesty International

International Secretariat

1 Easton Street

London WC1X 0DW

Royaume-Uni

Légendes

- Palden Gyatso montre les instruments avec lesquels il a été torturé
- Un membre de l'armée indonésienne examine les mitrailleuses fixes sur des jeep spéciales ©Reuters
- Des policiers malaisiens ont recours au gaz lacrymogène et à des canons à eau lors d'une manifestation pacifique, le 26 septembre 1998 ©Reuters
- Chaîne de production dans une usine chinoise fabriquant des armes électriques
- Ci-contre, brochure publicitaire pour des matraques électriques
- Photographie tirée du calendrier 1999 de l'usine Pakistan Ordnance Factories

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre AI News: July 2000. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juillet 2000.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :